



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 JUIN 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François
11	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine
16	MERY	FONTAINE Nathalie
17	MOTZ	CLERC Daniel
18	MOUXY	PERSON Armelle
19	ONTEX	CARRIER Christiane
20	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno
21	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier
22	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard
23	SAINT OURS	ALLARD Louis
24	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard
25	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte
26	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
27	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas
28	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert
29	VOGLANS	MERCIER Yves

24 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 MAI 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et aucune procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2024

Exécutoire le : 10 JUIN 2024

Publiée / Notifiée le : 10 JUIN 2024

Visée le : 05 JUIN 2024

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2024-21 – Fourniture et mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'Aqualac à Aix-les-Bains - Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac déploie une politique en matière de transition énergétique, notamment en termes d'équipement et d'installation sur ses bâtiments. La baisse de la consommation énergétique et le développement de la production solaire font partie des enjeux et des priorités de Grand Lac.

Le site d'AQUALAC fait partie des bâtiments pouvant recevoir un nouveau système de production d'énergie, avec l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture.

Les travaux consistent à renforcer la structure, à fournir et mettre en place la centrale photovoltaïque sur la toiture du site, ceci comprenant tous les travaux annexes, ainsi que la dépose et la repose du plafond tendu, située dans la zone intérieure des bassins.

Ces travaux vont permettre d'équiper une surface de 719 m², pour une puissance de 160KWc et une production de 189 MWh/an, pour un taux d'autoconsommation de 98%.

La maîtrise d'œuvre retenue pour ce marché est le groupement d'entreprise MADIGNIER ARCHITECTE (mandataire) / INDDIGO (BE photovoltaïque) / COGECI (BE Structures) - marché 23054. Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est de 55 000.00€ HT

La consultation a fait l'objet d'un allotissement, décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : Photovoltaïque – Estimation MOE : 295 000€ HT
- Lot n° 2 : Charpente renfort de structure bois – Estimation MOE : 80 000€ HT
- Lot n° 3 : Plafonds tendus – Estimation MOE : 55 000€ HT

La date limite de réception des offres a été fixée au 16 mai 2024 à 12h.

4 offres ont été réceptionnées.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix,
- 40% valeur technique de l'offre.

Après analyse des offres, la Commission des Procédures Adaptées réunie le 28 mai 2024 propose d'attribuer :

- Le lot 1 est déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre régulière.
- Le lot 2 à l'entreprise RENOFORS pour un montant de 84 814, 73 € HT
- Le lot 3 à l'entreprise EURL MEUNIER pour un montant de 29 786 € HT

Le montant estimé total des travaux est de 450 000 € HT. Le montant des travaux attribué pour les lots 2 et 3 est de 114 600,73 HT.

Les crédits sont ouverts au budget Equipements Sportifs 2024 sur l'opération 112 – AQUALAC.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 29
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 4 juin 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 8 : Marché n.2024-21 - Fourniture et mise en oeuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'Aqualac à Aix-les-Bains - Attribution

Date de transmission de l'acte : 05/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 05/06/2024

Numéro de l'acte : d5008 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240604-d5008-DE

Date de décision : 04/06/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)